

Plan individuel de formation

En vue d'élargir leur champ de compétences, leur horizon disciplinaire et dans le but de faciliter leur future insertion professionnelle, les doctorants inscrits à l'Ecole Doctorale BS de l'UBL doivent valider **au minimum 100 heures** de formations complémentaires **sur l'ensemble de la durée de la thèse**. Afin de permettre un étagement optimal, **70h au minimum** devront être réalisées au cours des deux premières années de la thèse. Dans le cas d'une **thèse en cotutelle, d'une thèse CIFRE, ou pour les étudiants salariés**, le doctorant n'est tenu qu'à un **volume horaire de 60h** (dont les **40 premières heures** devront être réalisées durant les 2 premières années).

Organisation et validation des formations

La formation doctorale doit comporter des modules de différents types : **4 modules disciplinaires** (proposés par l'ED BS UBL sous LUNAM DOCTEUR et AMETHIS) et **3 modules transversaux** à visée professionnelle (proposés par les pôles doctoraux de site ou l'école des docteurs de l'UBL sous LUNAM DOCTEUR et AMETHIS, ou à ajouter en tant que formation Hors catalogue)

Un module ne pourra pas comporter plus de 25h. Un tableau d'aide au calcul des heures de formation prise en compte par l'ED se trouve en annexe, ainsi que des exemples de formations.

Outre les formations obligatoires (Ethique et JS de l'ED BS, voir ci-dessous), chaque doctorant est libre d'organiser son programme de formation ; son ou ses directeurs de thèse sont les garants de la pertinence des choix faits lorsque des formations choisies se situent hors de l'offre de l'école doctorale, de l'école des docteurs et des collèges doctoraux de sites.

Les formations suivies devront obligatoirement faire l'objet d'une **attestation de suivi**, qui sera à **transmettre avec le rapport de CSI** à la gestionnaire de site de l'ED, pour validation par la Commission Suivi des Thèses et Formation de site.

Modules de formations transversales

Le doctorant peut consulter le catalogue des formations proposé par l'UBL (disponible à partir du lien suivant : <https://doctorat.u-bretagne.fr/agenda.html>) pour faire son choix. Parmi ces modules, un module relatif à **l'Ethique et Intégrité de la recherche scientifique** est **obligatoire pour tous les doctorants** (arrêté du 25 mai 2016). Il est également fortement recommandé, pour les étudiants n'ayant pas le TOEIC, de suivre une formation à l'anglais leur permettant d'obtenir *a minima* un niveau équivalent à ce diplôme. Pour les doctorants étrangers non francophones, un apprentissage de la langue française leur est fortement recommandé et sera compté comme formation.

Les missions d'enseignement réalisées par certains doctorants, peuvent être prises en compte en tant que formation transversale et compteront à hauteur de $\frac{1}{4}$ des heures réalisées ($\geq 10h$), avec un maximum de 25h validé par l'ED.

Sous le terme « module animation scientifique », pourront être considérées toutes les actions dans le domaine de la diffusion au grand public (Fête des Sciences, visite dans les

collèges/lycées,...) ainsi que toute participation à l'organisation d'un événement scientifique. En fonction du degré d'investissement et du type d'événement, 5 à 15h seront comptées après avis de la commission Formation - Suivi des thèses.

De même, toute participation active à des instances collectives (conseils universitaires, associations de doctorants) sera prise en compte (5 à 15h à valider après avis de la commission Formation - Suivi des thèses).

Modules de formations disciplinaires

- Des formations technologiques variées sont proposées par les différentes plateformes du réseau **Biogenouest** (catalogue disponible sur <https://www.biogenouest.org/sites/default/files/Biogenouest/Fichiers/formation/biogenouest-formation2018.pdf>).
- Une formation en **statistiques/biostatistiques** est fortement recommandée pour l'ensemble des doctorants. Un module débutant compte pour 10h et un module avancé pour 20h. Ce type de formation est proposé sur chaque site géographique de l'UBL.
- Pour les doctorants dont le projet de thèse a trait à *l'in vivo*, la formation à **l'expérimentation animale** est fortement recommandée. Elle est proposée par Oniris (Nantes). Le coût de l'inscription à cette formation s'élève à 625 euros (frais d'hébergement + transport non inclus). Cependant, l'ED BS prend en charge 250 euros / doctorant. Cette formation compte pour 25h.
- Concernant la participation à des événements scientifiques, un nombre d'heures sera validé pour une participation active (présentation poster ou communication orale) aux journées scientifiques (5h), congrès nationaux (10h) ou internationaux (15h). Un plafond de 25h sera appliqué. Une attestation de présence ainsi que le résumé présenté seront nécessaires pour valider ces heures.
- La participation à au moins une **Journée Scientifique de l'ED BS est obligatoire** au cours de la thèse (validation de 5h).

MOOCs

La valorisation de suivi de MOOCs (au maximum 2) pourra se faire dans le cadre des modules disciplinaires ou transversaux, à condition qu'une attestation de suivi + certification de l'encadrant soient délivrées. Au maximum, 10h seront comptabilisées.

Annexe – Liste à titre indicatif d’actions de formations

Renforcement du champ de compétence :

- Formations « outils » (anglais, rédaction scientifique, analyse de données ...)
- Préparation de l’après thèse
- Formations « Haut Niveau »,
- Ecoles thématiques
- etc.

Connaissance de la recherche privée

- salons professionnels
- réunion de travail des bourses Cifre
- Entrepreneuriales
- etc.

Insertion dans réseau international :

- Présentations scientifiques à des congrès internationaux
- Participation à des projets européens ou internationaux
- Séjour en laboratoires extérieurs/étrangers (ex : bourses à mobilité sortante, ...)
- Ecole « d’été » internationale
- etc.

Initiation au management

- Animation de groupes (associations ...)
- Participation à des instances scientifiques locales ou nationales
- etc.

Enseignement/ Diffusion de la connaissance

- Cours, travaux dirigés et/ou travaux pratiques dispensés
- Culture scientifique : interventions dans les écoles, collèges, lycées, etc.
- etc.

AIDE AU CALCUL DES HEURES DE FORMATION

Participation à la journée scientifique de l'ED (OBLIGATOIRE)		5h comptabilisées
Formation « éthique et intégrité de la recherche » (OBLIGATOIRE)	Attestation à fournir	5h comptabilisées
Missions d'enseignement / autres enseignements	Heures comptabilisées = Heures réalisées*1/4	Max de 25h comptabilisées
Expérimentation animale	/	Max de 25h comptabilisées
Participations à des instances collectives	-Commissions universitaires -Associations de doctorants -Bureau des clubs doctorants des unités de recherche	De 5 à 15 h (à l'appréciation de la commission de formation)
Participation à l'animation scientifique	diffusion au grand public (Fête des Sciences, visite dans les collèges/ lycées,...), toute participation à l'organisation d'un événement scientifique	De 5 à 15 h (à l'appréciation de la commission de formation)
-Participation active à un congrès international		15h comptabilisées
-Participation active à un congrès national	poster ou communication orale	10h comptabilisées
-Participation actives à des journées scientifiques		5h comptabilisées (max de 25h comptabilisées pour l'ensemble de ces événements)
Mobilité dans un laboratoire français ou étranger	Attestation à fournir	Max de 25h comptabilisées
Participation à des écoles thématiques d'au moins 2 jours	Attestation de suivi à fournir	15h comptabilisées
Participation à 4 journées scientifiques (eg. Frontiers In Science à Rennes, GIS,...)	Attestation de suivi à fournir	5h comptabilisées
Cours de langues	>30h	25h comptabilisées
MOOC (avec attestation de suivi)	Pas plus de 2 MOOCs comptabilisés	5h / MOOC comptabilisées
Formation en statistiques/ biostatistiques	-module débutant -module avancé	10h 20h

Pour les formations disciplinaires et transversales autres que celles indiquées ci-dessus, seront comptabilisées les heures effectuées, à hauteur de 25h max / module. Pour toute formation inférieure à 5h, le nombre d'heures réalisées sera comptabilisé, si cela rentre dans le cadre du plan de formation du doctorant.

(mise à jour 28/03/2019)